A Mayotte, des milliers d’enfants de clandestins comoriens exclus de l’école. Les établissements scolaires étant saturés, beaucoup de communes bloquent leur inscription

27/10/2023 à 17h35



Les établissements scolaires de l’île sont saturés et ne parviennent pas à accueillir les jeunes migrants comoriens.

Dans ce département français de l’océan Indien, « plus de 15 000 enfants » n’auraient pas accès à une scolarité classique, a alerté, en septembre, la Défenseure des droits, Claire Hédon. Une étude de l’université Paris-Nanterre, publiée en février, estime plutôt entre « 5 379 et 9 575 » le nombre de ces enfants non scolarisés et âgés de 3 à 15 ans révolus alors qu’ils sont en droit de l’être. Dans une île où près de 50 % des habitants ont moins de 18 ans et où la population augmente d’un peu moins 4 % par an, les établissements scolaires sont saturés. A la rentrée 2022, 112 196 élèves ont été accueillis, dont 54,2 % dans le primaire. Un chiffre record dans ce département d’outre-mer. C’était 3,9 % d’élèves de plus qu’en 2021.

Ces enfants non scolarisés appartiennent à la population la plus vulnérable de ce territoire, issue de l'immigration clandestine venue des Comores, de Madagascar, des pays de la région des Grands Lacs du continent africain. Ces familles résident dans les nombreux bidonvilles des pentes de l'île, souvent sans eau et sans électricité. Depuis des années, le manque de place a conduit près de 40 % des écoles à fonctionner « en rotation »: une moitié des élèves vient le matin, l'autre l'après-midi. […]

« ***Beaucoup de communes bloquent les inscriptions des enfants issus de l'immigration clandestine alors que la loi impose de scolariser tous les enfants*** **» , s'indigne Bruno Dezile, secrétaire général de la CGT Educ'action à Mayotte. Priorité est donnée aux élèves mahorais dont les parents ne cessent de protester contre l'engorgement de tous les services publics en désignant comme responsables les clandestins.** « *Certaines communes demandent aux parents étrangers des documents qu'ils ne peuvent fournir alors qu'une attestation sur l'honneur peut suffire*, déplore Anne Scheuber, directrice adjointe de l'association Mlezi Maore (« Prendre soin de Mayotte »). Le problème est que ces enfants ne sont parfois pas inscrits sur liste d'attente . Comme s'ils n'existaient pas. « *Ces enfants n'apparaissent pas dans nos radars*, confirme Benjamin Lazard-Peillon, directeur de cabinet du recteur. *C'est pourquoi nous avons tant de mal à les répertorier. L'autre raison est l'arrivée tout au long de l'année de nouveaux élèves.* » […]

« ***L'objectif est de ramener ces élèves vers l'école républicaine*** », précise Sébastien Denjean, directeur du Village d'Eva. En 2022, 345 enfants sur les 840 suivis par l'association ont effectué ce que cette dernière appelle une « sortie positive »vers le système scolaire tout au long de l'année. Un « *bon chiffre* ». […]

Le Monde